



Probleme de soins pour une personne que je connais pas

Par **james91440**, le **12/04/2009 à 22:35**

Bonjour, rnj aurai besoin daide voila j ai été adopter a l age de 12 ans en adoption simplernje porte depuis les deux nom sans connaitre la famille de mon beau perernaujourd'hui mon beau pere décédé rnon me demande de participer pour les frais hospitalier de sa mère que je connaissait pasrne ne suis pas d accord on til le droit qu es que je doit faire en sachant que j ai le nom de mon père suivi du nom de mon beau pérernsur le l'article 205 du code civil ses marquer que les petit enfant par le lien de sang

Par **Marion2**, le **12/04/2009 à 22:55**

Bonsoir, rnrrnQui vous demande de participer aux frais hospitaliers ?

Par **james91440**, le **13/04/2009 à 13:05**

la famille il vons essayer de passer par la loi pour l hospitalisation

Par **Upsilon**, le **13/04/2009 à 18:14**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrrnSauf erreur de ma part, ayant été adopté vous êtes

entré de plein pied dans cette nouvelle famille en tant qu'enfant de votre père adoptif. Vous avez reçu des droits (succession etc...) mais aussi des devoirs, et entre autre celui de l'article 205 du code civil. rnrnReste à voir si la famille de votre "grand père" peut et veut vous trainer en justice pour obtenir de vous une aide financière. rnrnJe pense que vous avez du hériter de votre "père adoptif" à son décès, je trouve assez logique d'assumer les obligations inhérentes à l'adoption.... non ?

Par **james91440**, le **13/04/2009** à **18:26**

ben non j ai refuser toute heritage rnet ses parent a lui jles connait pas vu qu il lon mis a la d
aass etant jeunerndonc je comprend pas pourquoi il reclam sa aujourd hui